

Édito

Pour de meilleures valeurs ajoutées

RELEVER LE DÉFI DE LA MONDIALISATION

Quel bilan tirer de nos 14 séances d'informations dans les cercles laitiers?... sinon le désarroi légitime des producteurs de lait de centrale.

En Suisse comme ailleurs, le lait est aujourd'hui payé au producteur au-dessous du prix de revient. C'est aberrant ! Le prix doit être en relation avec les coûts et les avantages d'une production de qualité et de proximité. Ceux qui prétendent qu'il est préférable d'importer des aliments de consommation que nous ne pouvons pas produire à des prix compétitifs se leurrent et n'ont aucune vision d'avenir. Car la comparaison des prix devrait intégrer tous les coûts liés aux effets pervers de la dé-

régulation du marché agricole : sur l'emploi, sur l'aménagement du territoire, sur la souveraineté alimentaire et sur le développement durable.

Voulons-nous remplacer nos fermes réparties sur l'ensemble du territoire, et qui font partie de son aménagement, par des usines à lait concentrées autour des grands centres urbains ?

Prendre en compte les facteurs qui légitiment une certaine protection des marchés agricoles « Motion Aebi – Initiative Vaudoise » cela nécessite évidemment une autre mentalité que celle qui règne à Berne, à Bruxelles ou dans les couloirs de l'OMC.

Pionnier de la prospective, Gaston Berger aimait raconter l'histoire suivante : « Sur une route qu'il connaît bien, le conducteur d'une charrette qui se déplace la nuit au pas du cheval n'a besoin que d'une lanterne pour éclairer son chemin. En revanche, l'automobile qui roule à vive allure sur une route inconnue doit être munie de phares puissants ». Notre politique agricole est une automobile lancée à toute vitesse, en pleine nuit noire, munie d'une piètre lanterne. Ça doit changer...

Ne plus soutenir ce qui ne fonctionne pas

La mise en place de l'Interprofession du lait de centrale a redonné quelques espoirs.

Cependant après bientôt deux ans d'existence nous réalisons qu'il n'y a aucune volonté de gérer les quantités, ce qui est pourtant un gros problème actuellement.

Le Conseil d'administration de Prolait a décidé de sortir de cette Interprofession du lait de centrale.

Vous pouvez lire plus loin les raisons de cette démission.

« Nous croyons à notre engagement pour un avenir meilleur. »

Nous restons par contre totalement solidaires de la motion déposée par le Conseiller National Andreas Aebi ainsi que l'Initiative Vaudoise qui a pour but de stabiliser le marché du lait, et demande à cet effet que le Conseil Fédéral accorde aux producteurs la force obligatoire générale pour la création d'un fonds privé en vue d'équilibrer l'offre.

Prolait demeure persuadée que ce ne sera que par la gestion de l'offre que nous parviendrons à stabiliser le marché à moyen et long terme.

S'engager dans le développement de marchés rémunérateurs

En parallèle, nous nous engageons pour la recherche et le développement de valeurs ajoutées. Pour l'instant, nous menons une étude pour analyser les opportunités à développer, en partenariats avec des transformateurs.

Nous devons garder un esprit d'innovation et nous comptons également sur vous pour nous transmettre des idées. Nous remercions d'ores et déjà ceux d'entre vous qui ont pris le temps de nous en donner. Prolait s'intéresse à reprendre



les pâtes molles de Moudon, nous sommes en discussions avec le canton de Vaud et M. Bettex de Champtauroz.

Nos objectifs sont d'identifier des créneaux de marchés porteurs ; en particulier ceux qui sont occupés par des produits importés et qui ne portent pas préjudice aux fabricants de produits phares actuels de la région.

Nous devons également gagner l'appui des consommatrices et consommateurs de Romandie par des efforts de communication. Un récent sondage démontre que deux consommateurs sur trois sont prêts à délier leur bourse pour mieux rémunérer les producteurs.

Nous croyons à notre engagement pour un avenir meilleur.

*Benjamin Henchoz,
président Prolait*

Marché du lait de centrale

ECŒURÉE, PROLAIT DÉMISSIONNE DE L'IP LAIT

C'en est assez! Alors que le marché international évolue favorablement, en Suisse, aucune mesure concrète et efficace n'est prise pour assainir le marché. Au contraire, les stocks de beurre n'ont jamais été si importants à pareille époque (près de 7'000 tonnes à fin janvier 2011). Et les décisions de segmentation du marché prises par l'IP Lait, ne résoudront pas ce problème récurrent des excédents de matière grasse. Rester membre d'une organisation qui après plus de vingt mois d'activité ne parvient toujours pas à assumer les tâches qui lui ont été confiées, est d'une certaine façon cautionner cette inefficacité, ce que Prolait ne peut plus accepter.

Le constat est aujourd'hui affligeant: le marché du lait de centrale n'est de loin pas stabilisé alors que sur le plan international, le prix des produits laitiers évolue favorablement. Cette pression sur les prix à la production est intolérable et ne permet plus aux producteurs de lait de centrale de tirer un revenu décent de leur travail.

Personne n'ose contester aujourd'hui que l'offre de lait est supérieure à la demande ou plutôt aux possibilités de mise en valeur, ce qui engendre la création de stocks de beurre dont le dégagement est très coûteux. Nous pouvons longuement discuter de la part de ces excédents provenant de la standardisation du lait, mais le fait est qu'un volume de lait de l'ordre de 200 mio de kg ne trouve pas place sur le marché.

Il ne faut pas se le cacher, une des causes de cette situation est notre incapacité au sein du collège des producteurs à parler d'une seule voix. Et aujourd'hui, nous avons la fâcheuse impression qu'une minorité de producteurs impose sa vision et fait subir à une large majorité les effets de son choix d'augmenter sa production. Et cette majorité des producteurs de lait de notre pays, dont nous sommes, peine aujourd'hui à se faire entendre.

Des solutions existent dans le respect des producteurs de lait et de leur important travail pour produire un lait de qualité suisse. Faut-il pour les mettre en application, accepter le principe légitime du responsable-payeur! C'est ce que revendique la motion Aebi dans sa version de

compromis proposée par notre organisation faîtière (FPSL).

Souhaitons que dans les discussions au Conseil des Etats ces prochaines semaines, l'avis de cette majorité de producteurs, par trop silencieuse, puisse être entendu dans l'intérêt commun de la filière.

La qualité et l'excellente image du lait et des produits laitiers suisses sont largement reconnues. Sachons utiliser ces atouts et rémunérer de façon équilibrée tous les acteurs de la filière. En effet, si nous pouvons accepter les normes de qualité très strictes qui viennent d'être adoptées au sein de la branche laitière, il est impératif que l'excellente qualité du lait qui en résulte puisse être correctement rémunérée. Il n'est pas possible de demander aux producteurs de fournir une qualité de lait aux normes suisses et la payer au prix européen!

Nous sommes persuadés de la nécessité de maintenir une plateforme de discussion entre les différents partenaires de la filière, mais celle-ci doit permettre une relation équilibrée et respectueuse entre les différents collèges, et que chaque collège représente l'avis de la majorité de ses membres. Ce ne sera qu'à ces conditions qu'une interprofession pourra fonctionner. Et cela est possible comme le démontre l'interprofession du Gruyère depuis de nombreuses années.

Eric Jordan

Pool Prolait

RÉSULTATS DE QUALITÉ EN JANVIER 2011

La mise en application du nouveau contrôle qualité le 1^{er} janvier 2011, s'est déroulée dans de bonnes conditions au sein du pool Prolait. Il nous plaît de relever, d'une façon générale, la très bonne qualité du lait de nos producteurs.

Du nouveau système de bonus introduit dans le cadre de la convention de branche, il ressort que 47 producteurs du pool (8,43 %), correspondant à 7,02 % des quantités livrées en janvier, ont obtenu le bonus (< 8'000 germes; < 100'000 cellules; un point de congélation < -0,520°C; sans antibiotiques). Ils ont obtenu un supplément de 0,5 ct/kg de lait livré (et le supplément Prolait de 0,5 ct, soit au total 1 ct/kg). Par contre, 22 producteurs ont reçu une déduction par rapport à la première contestation au niveau des cellules.

Résultats des contrôles qualité pour janvier 2011 (sur 1'200 analyses effectuées):

Germes: 98,67 % des résultats sont conformes, dont 39 % inférieurs à 8'000 germes

Cellules: 95,91 % des résultats sont conformes, dont 42 % inférieurs à 100'000 cellules

Point de congélation: 89,61 % des résultats sont conformes (< -0,520°C), 6,87 % sont entre -0,517°C et -0,519°C et 3,52 % supérieurs à -0,516°C

Antibiotique: un cas décelé au contrôle officiel

Normes qualité Prolait

Paiement qualité Prolait: 20,98 % ont obtenu le bonus de 0,5 ct/kg, 48,12 % sont neutres, 29,79 % ont une retenue de 0,5 ct/kg et 1,10 % ont un résultat supérieur à 500'000 cellules et une déduction de 2 ct/kg

Locaux de coulage: il n'y a eu aucune déduction par rapport aux normes qualitatives introduites pour les locaux de coulage

Communication des résultats par Suisselab

Les résultats sont communiqués par Suisselab exclusivement via bdlait (par intranet ou/et le service SMS). Pour obtenir les résultats par poste, une demande écrite doit être adressée à Suisselab. L'envoi postal se fait au début du mois suivant, avec les résultats du contrôle et de la teneur. En cas de contestation, un envoi est effectué directement après le contrôle (seulement pour ceux qui en ont fait la demande). Si vous n'avez pas encore de code d'accès à bdlait ou pas activé le service SMS, Prolait se tient à votre disposition pour effectuer les démarches nécessaires.

Les résultats qualité pour les locaux de coulage sont envoyés par Prolait aux présidents des sociétés de laiterie, par mail ou par poste, les jours suivants le contrôle.

Nous pouvons qu'encourager nos producteurs à poursuivre la production d'un lait de qualité.

Blaise Decrauzat

Gestion des quantités

STATISTIQUES ET MISE À JOUR DU RÉGLEMENT DE GESTION DES QUANTITÉS

La restructuration du secteur laitier devient socialement difficilement supportable; les chiffres le démontrent, surtout dans le lait de centrale. La politique agricole 2002 prévoyait qu'environ 3% des exploitations agricoles cessent leur activité annuellement, de manière plus ou moins naturelle. Aujourd'hui, au sein de Prolait, nous sommes largement au-delà.

Les statistiques

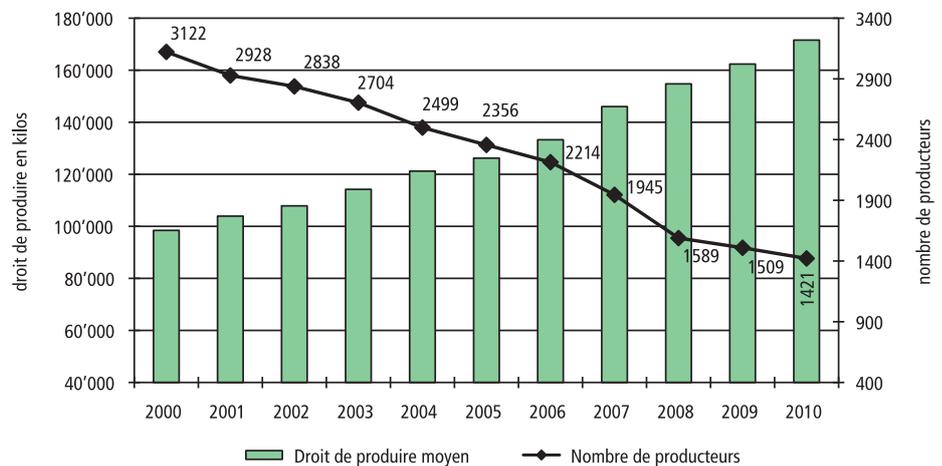
Le bouclage des décomptes de l'année 2010 est quasi terminé. Il apparaît que les quantités non-livrées ont augmenté d'environ un million de kilos de lait. Cette évolution est essentiellement due aux conditions climatiques qui ont prévalu durant l'été 2010 et à la qualité du fourrage. Mais elle démontre également une situation de plus en plus tendue dans le secteur du lait de centrale. Tout en maintenant ses volumes de livraison, Prolait a perdu une centaine de producteurs, ce qui correspond à une baisse de plus de 5%, toutes filières confondues. Ce chiffre est très élevé pour une région romande dont les domaines agricoles détiennent des surfaces largement supérieures à la moyenne suisse. Nos autorités doivent y être attentives.

Mise à jour du règlement

Un toilettage du règlement de gestion des quantités Prolait a été effectué avec effet au 1^{er} janvier 2011. Il a été avalisé par le Conseil

des présidents de cercles lors de sa séance du 25 novembre 2010. Il sera remis à chaque producteur avec le décompte 2010. A noter qu'une limite a été fixée à 50% pour la quantité mise à disposition (non-livrée) pouvant être rémunérée, en référence à la quantité de base. Les producteurs participant aux mises (la prochaine aura lieu en mars 2011) peuvent faire des offres pour max. 20% de leur quantité de base; la limite a été fixée à 50% pour les exploitations détenant moins de 100'000 kg. Les exploitations ayant des projets d'agrandissement doivent participer aux mises (pas de réglementation spécifique).

Daniel Geiser



Interprofession du Gruyère

UNE BONNE SITUATION PAR UNE GESTION STRICTE DES VOLUMES

S'il est une filière qui arrive à tirer son épingle du jeu actuellement en Suisse, c'est bien celle du Gruyère. Pourquoi? Parce qu'elle a su garder une ligne stricte quant à la qualité du produit mais surtout quant à la gestion des volumes mis en marché. Il s'agit de contraintes parfois pas faciles à appliquer mais dont le résultat est visible: le prix du lait se maintient à un niveau correct et le travail sur le marché est fait.

L'année 2010 a été exceptionnelle pour le Gruyère à tout point de vue: les stocks se sont maintenus à des niveaux tout à fait acceptables, le stock de qualité IB était quasi nul en fin d'année, la consommation en Suisse a été stable et les exportations se sont développées de manière très positive. Seule ombre au tableau, la régularité de la production, raison de l'introduction

des fluctuations saisonnières puis d'une limite semestrielle de fabrication.

Pour 2011, l'introduction d'une quantité semestrielle (janvier à juin) à respecter a été confirmée fin 2010 déjà. Elle se réfère à la moyenne de production semestrielle de fromage des années 2006 à 2008. Pour 2011, une réduction de production

de 2% a été décidée pour le 1^{er} semestre, avec un plancher minimum de 48%. Chaque société de fromagerie a été invitée à effectuer le calcul de répartition semestrielle du lait par producteur et à convenir des mesures à prendre en cas de livraisons excédentaires de lait pour cette période.

Au vu de la bonne tenue des marchés, l'IPG a pris très récemment la décision d'augmenter temporairement le quota fromage en fonction de critères de qualité (moyenne des taxations de novembre 2008 à octobre 2010). 2% d'augmentation ont été octroyés pour plus de 18,5 pts de moyenne, 1% entre 18,0 et 18,49 pts. Une conversion des volumes de fromage en lait et une répartition proportionnelle par producteur sous forme de quantités additionnelles temporaires ont été proposées par Prolait à l'ensemble des sociétés de son rayon. Ces quantités peuvent être retirées en cas des modifications soudaines des conditions de marché.

Didier Roch et Daniel Geiser

Filières fromagères

CONTRAT D'ACHAT ET DE VENTE DE LAIT DE FROMAGERIE MIS À JOUR

Parallèlement aux changements liés au contrôle de la qualité du lait, le modèle de contrat d'achat et vente de lait a été revu entre représentants des producteurs et des fromagers. Il s'agit d'un instrument de référence important afin que toutes les sociétés de fromagerie et leur acheteur respectif travaillent avec des règles de fonctionnement similaires.

Les modifications principales portent notamment sur l'approbation de la société et de l'acheteur de lait pour que la fédération laitière puisse accéder aux données de livraisons (droit privé). Une collaboration étroite sur ce sujet est indispensable pour atteindre le but d'une gestion optimale et transparente des quantités. La société de fromagerie et son acheteur doivent établir un plan de livraisons des quantités semestrielles et des règles précisées en cas de livraisons excédentaires. Afin d'éviter des problèmes financiers importants, chaque producteur est invité à vérifier qu'il détienne une assurance RC couvrant les droits des lésés jusqu'à concurrence d'au moins 5 millions de francs par événement, incluant les risques liés aux défauts

cachés prouvés de la matière première. Il a été convenu que le contrat d'achat et vente de lait peut être résilié séance tenante avant terme dans les cas de non-paiement des paies de lait et/ou locations tout en invitant les parties à faire appel à la Commission de conciliation. Il a été précisé qu'en cas de résiliation du contrat d'achat et vente de lait, les contrats de location de la fromagerie, du magasin, de la porcherie et des autres locaux sont résiliés automatiquement pour la même échéance (question de cohérence). Le modèle de contrat, valable dès le 1^{er} janvier 2011, est disponible, sous forme papier ou électronique, auprès de Prolait.

Daniel Geiser

VIE DES SOCIÉTÉS

Après l'incendie qui a ravagé les locaux de la **fromagerie de L'Auberson** en février 2010, la société de fromagerie a décidé de vendre le bâtiment à son fromager, M. Vincent Tyrode. Ce dernier a inauguré, avec la société, la réfection complète des locaux en



octobre 2010. La fromagerie transforme plus de 2 millions de kilos de lait en Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC et autres spécialités.

Les sociétés de fromagerie de Ballens, Apples et Montricher ont fusionné le 30 novembre 2010 et ont créé la **Société de fromagerie du Pied-**



fromagerie L'Auberson

du-Jura. La nouvelle société, avec ses 23 producteurs (dont 5 externes) et 4,7 mio kg de lait transformés en Gruyère, est en train de finaliser le projet d'une nouvelle fromagerie sur la commune de Montricher. Elle choisira définitivement ce printemps si elle lie ce projet à un concept de projet régional (énergie et tourisme).

AGENDA PROLAIT

- 14 mars :
Assemblée des sociétés de fromagerie Prolait et information IPG
- 23 mars :
Conseil d'administration
- 25 mars :
Conseil des présidents de cercles
- 6 avril :
Assemblée des délégués Prolait
- 8 avril :
Assemblées AGORA - AGIR - AGRI
- 13 avril :
Assemblée des délégués PSL
- 21 avril :
Assemblée générale CNAV
- 4 mai :
Conseil d'administration
- 26 mai :
Assemblée des délégués Prométerre
- 1^{er} juin :
Conseil d'administration

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 20 10 / Fax 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Internet : www.prolait.ch

Mise en page

Denis Hauswirth

Impression

AGRIDEA, Lausanne

Au 1^{er} janvier 2011, M. Peter Lanz, fromager à **Sagne-Eglise NE**, a remis la fromagerie après plus de 24 années d'activité. La société de Sagne-Eglise a signé un nouveau contrat avec M. Didier Germain, fromager aux Ponts-de-Martel, permettant ainsi à la production de continuer sur place. Les fromages sont désormais encavés aux Ponts-de-Martel. A **Ballens**, M. Etienne Aebischer a repris de son père Heinz, l'achat du lait des producteurs de la société. Arrivant à la retraite, M. Bernard Jaquin a cessé son activité à la **fromagerie des Parcs**. Le nouveau fromager est M. Gaëtan Pétremand.

Daniel Geiser